

Délibération du Conseil municipal

Séance du 13 décembre 2022

Le treize décembre deux mille vingt-deux, à 19 heures et 00 minute, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Paul PAVILLON, Maire.

Présents

BEAUCLAIR Sophie, BOYER Emilie, CHOUTEAU Edith, DELETANG Claire, DESOEUVRE Robert, FRAKSO Mohamed, GAILLARD Yohan, GUIBERT Vincent, LABORDERIE Philippe, LANGLOIS Danielle, LHUISSIER Thierry, LIOTON Valérie, LIZE Didier, MINETTO Jacques, PAVILLON Jean-Paul, PENEAU Sylvie, PICARD Corinne, PUSHPARAJ Emilie, RAVELEAU René, REGRAGUI Sidi Kamal, ROCHAIS Philippe, SOUILHE Jérôme, VIGNER Jean-Philippe

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir (art. L2121.20)

BOUSSICAULT Gérald à PAVILLON Jean-Paul
CORBILLON Christine à ROCHAIS Philippe
GAUTHERON Xavier à BOYER Emilie
LECACHEUR Julien à VIGNER Jean-Philippe
LECOMTE Delphine à Yohan GAILLARD
RETHORE Jacqueline à CHOUTEAU Edith
REBILLARD Michèle à GUIBERT Vincent
SOURCE Corinne à LIOTON Valérie

Absent(s) excusés

Absent(s)

PARENTEAU Louis-Pierre

Secrétaire de séance

PENEAU Sylvie

Convocation adressée le 7 décembre 2022, article L.2121.12 CGCT

Liste des délibérations affichée et publiée le 14 décembre 2022, article L.2121.25 CGCT

22SE1312-15 | Convention de mise à disposition de 2 volontaires en service civique et avenant précisant les conditions financières des contrats

Madame Valérie LIOTON, adjointe déléguée à l'Education, l'Enfance et la Jeunesse, expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant le Projet Educatif de la ville des Ponts-de-Cé,

Considérant le Plan Local de Prévention de la Délinquance de la ville des Ponts-de-Cé,

Considérant le projet de Convention de mise à disposition de 2 volontaires en service civique entre la ville des Ponts-de-Cé, l'association Unis-cité, et chacun des volontaires,

Considérant le projet d'avenant précisant les conditions financières,

Considérant l'avis du Comité consultatif « Ville attentive à toutes et à tous », en date du 6 décembre 2022,

En accord avec le bureau municipal et après en avoir délibéré, le conseil municipal

- **Approuve les termes des conventions et des avenants de mise à disposition de deux services civiques,**
- **Autorise le Maire, ou son représentant, à signer les deux conventions et les deux avenants de mise à disposition des deux volontaires à intervenir entre la ville des Ponts-de-Cé, l'association Unis-cité et les volontaires.**

VOTE	
En exercice	32
Présents	23
Pouvoirs	8
Pris part au vote	31
POUR	31
CONTRE	0
ABSTENTION	0
TOTAL	31

Délibération adoptée à l'unanimité

Le Maire, Jean-Paul PAVILLON

The image shows a handwritten signature in black ink, appearing to read "Jean-Paul PAVILLON", written over a circular official stamp. The stamp has a decorative border and contains the text "Mairie des Ponts de Cé" at the top, "49130 (M. et L.)" at the bottom, and "LE MAIRE" in the center. A diagonal line has been drawn through both the signature and the stamp.